

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Ressources & Innovation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

1.2 Devis - convention et attestation Pour chaque formation, la société Ressources & Innovation s'engage à fournir un devis ou une convention au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

1.3 Prix et modalités de paiement : Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont exonérés de TVA. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant par chèque ou par virement. Le règlement des factures peut être effectué par voie de subrogation de l'OPCA à Ressources & Innovation, en cas de remboursement partiel, le client est redevable du complément du montant de la formation.

2. Remplacements / Annulations / Reports

2.1 Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

2.2 Dans l'hypothèse où l'entreprise cliente prend l'initiative d'annuler la formation, inter ou intra entreprise, les sommes dues sont définies selon les modalités suivantes :

- Annulation intervenant entre 30 jours et 10 jours ouvrés avant le début de la prestation : dédit de 50% du prix convenu
- Annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début de la prestation : dédit de 85% du montant dû.

2.3 Ressources & Innovation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, (notamment dans l'hypothèse où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant), de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, (si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent). Ressources & Innovation informe l'entreprise cliente à minima 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée. Dans ce cas, Ressources & Innovation ne sera pas tenu de rembourser les frais préalablement engagés par l'entreprise cliente.

2.4 Dans le cadre de formation interentreprises, l'absence totale ou partielle d'un stagiaire ne modifie pas le montant dû.

3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

3.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de Ressources & Innovation (ou dans des locaux mis à disposition de Ressources & Innovation par un prestataire extérieur), le salarié ou le stagiaire doit en outre respecter le règlement intérieur de Ressources & Innovation ou celui de la structure propriétaire de ces locaux.

3.2 Les participants seront invités à signer en début de chaque demi-journée la feuille de présence mise à leur disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

3.3 En cas de retard du stagiaire, celui-ci (ou son employeur) doit en informer dès que possible Ressources & Innovation

4. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite. » L'article 41 de la même loi n'autorise que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source « Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

5. Clause de confidentialité

Les intervenants Ressources & Innovation s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les activités de l'entreprise cliente dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leur mission et qui serait de nature à porter préjudice à cette dernière

6. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société Ressources & Innovation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

7. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Ressources & Innovation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

6. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Ressources & Innovation et ses Clients relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront pris en charge par le tribunal compétent selon les lois en vigueur au moment du litige.

7. Acceptation des CGV

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire du RI (transmis au client pour les formations intra entreprises, affiché dans les locaux de Ressources & Innovation ou de l'organisme propriétaire des locaux pour les formations interentreprises).

Le client
Lu et approuvé

*soit taux d'intérêt légal en vigueur auquel s'ajoutent une indemnité forfaitaire de 40 € (décret du 2/10/2012) et des frais de recouvrement dès lors qu'ils excèdent 40 €